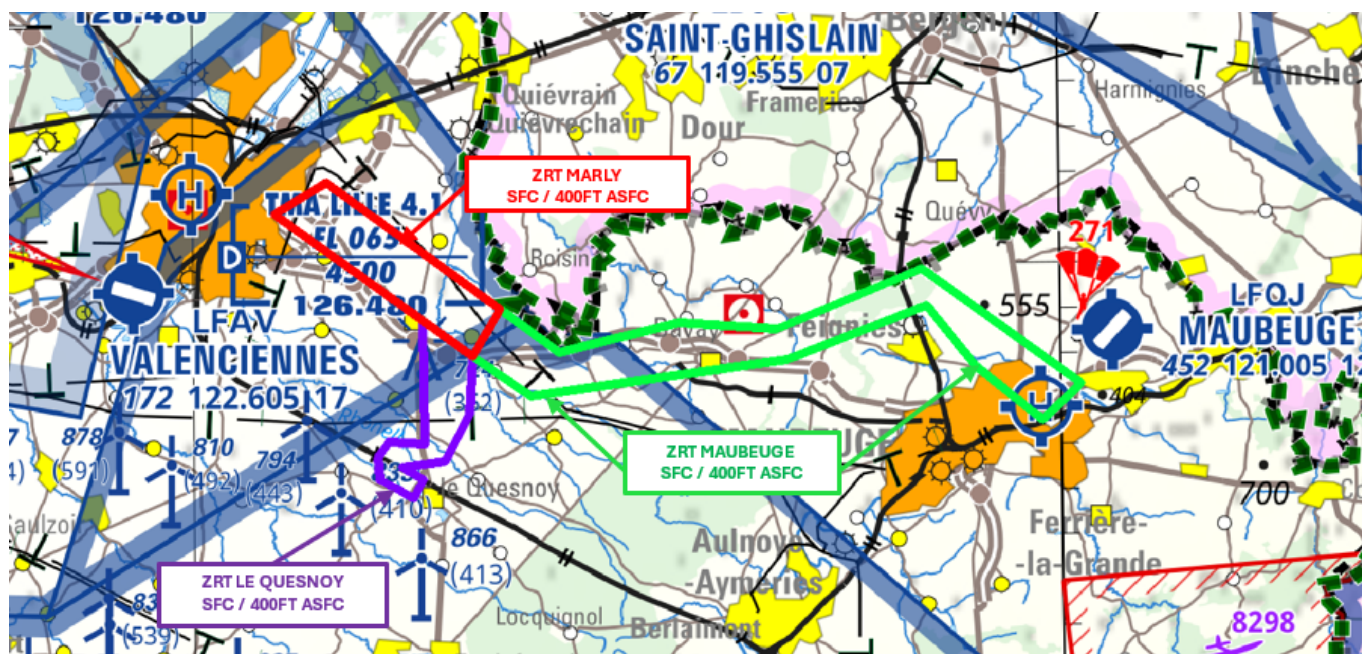


Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT MARLY, ZRT MAUBEUGE, ZRT LE QUESNOY) au profit de vols d'aéronefs sans équipage à bord, hors vue, de jour et de nuit, dans la région des Hauts de France

En vigueur : Du jeudi 10 septembre au jeudi 31 décembre 2026

Lieu : FIR : PARIS LFFF

CE SUP AIP ANNULE ET REMPLACE LE SUP AIP 024/2026.



Extrait carte 1 / 500 000 IGN - Edition 2026

ACTIVITÉ

Vols d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue de jour et de nuit.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

TOUTES LES ZONES

- Du 10 septembre 2026 au 31 décembre 2026 Activable H24

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- LILLE INFO : 126,480 MHz
- VALENCIENNES AFIS : 122,605 MHz

GESTIONNAIRES

Directeur des opérations et répondeur vocal (Télépilote / État activation ZRT) :

- Scénario 1 « ZRT MARLY » et « ZRT MAUBEUGE » : Tél. : 02 79 58 00 39
- Scénario 2 « ZRT MARLY » et « ZRT LE QUESNOY » : Tél. 02 79 58 00 76

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs sans équipage à bord mis en œuvre par le gestionnaire ;
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire (Tél. : scénario 1 : 02 79 58 00 39, scénario 2 : 02 79 58 00 76) et notification à LILLE INFO ;
- les aéronefs des sociétés de travail aérien disposant d'une dérogation aux hauteurs de survol avec impératif de mission, après coordination avec le gestionnaire (Tél. : scénario 1 : 02 79 58 00 39, scénario 2 : 02 79 58 00 76) et notification à Lille INFO.

SERVICES RENDUS

Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par les organismes de la circulation aérienne habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT MARLY	ZRT MAUBEUGE	ZRT LE QUESNOY
LIMITES LATÉRALES 50°21'12"N, 003°32'52"E 50°21'54"N, 003°34'40"E 50°19'04"N, 003°40'39"E 50°18'03"N, 003°39'42"E 50°18'51"N, 003°37'58"E 50°21'12"N, 003°32'52"E	LIMITES LATÉRALES 50°19'04"N, 003°40'39"E 50°18'07"N, 003°42'42"E 50°18'45"N, 003°46'50"E 50°18'35"N, 003°50'14"E 50°19'53"N, 003°55'15"E 50°17'19"N, 004°00'44"E 50°16'31"N, 003°59'24"E 50°17'43"N, 003°57'04"E 50°19'04"N, 003°55'26"E 50°17'54"N, 003°50'35"E 50°17'09"N, 003°41'41"E 50°18'03"N, 003°39'42"E 50°19'04"N, 003°40'39"E	LIMITES LATÉRALES 50°18'51"N, 003°37'58"E 50°18'03"N, 003°39'42"E 50°16'45"N, 003°39'34"E 50°15'43"N, 003°38'43"E 50°15'36"N, 003°37'13"E 50°15'19"N, 003°37'58"E 50°14'55"N, 003°37'37"E 50°15'20"N, 003°36'28"E 50°15'50"N, 003°36'24"E 50°16'10"N, 003°36'46"E 50°16'07"N, 003°38'00"E 50°18'51"N, 003°37'58"E
LIMITES VERTICALES SFC / 400 ft ASFC	LIMITES VERTICALES SFC / 400 ft ASFC	LIMITES VERTICALES SFC / 400 ft ASFC

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

2 scénarios possibles d'activation simultanée :

- « ZRT MARLY » et « ZRT MAUBEUGE »
- « ZRT MARLY » et « ZRT LE QUESNOY »